



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-62

ASSAINISSEMENT

8 - Signature de l'avenant n° 3 au marché public de prestations de services relatif à l'exploitation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE avec OTV (Marché n° 12-09-27)

Date de la convocation : le 21 juin 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Marcel BOYER - Délégué Titulaire de la commune d'ÉCOUEN

Présents : 48

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Claude BOUYSSOU (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (commune de BOUQUEVAL), Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Daniel LOTAUT (Commune de Garges-lès-Gonesse), Christian CAURO (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Geneviève RAISIN (Commune de Montsourt), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON et Brigitte CARDOT (Commune de Puisseux-en-France), Serge DRAGO (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Léon ÉDART et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsourt), à Geneviève RAISIN (Commune de Montsourt)
Lionel LECUYER (Commune de Vémars), à Alain GOLETTA (Commune de Vémars)

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz)

ASSAINISSEMENT

8 - Signature de l'avenant n° 3 au marché public de prestations de services relatif à l'exploitation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE avec OTV (Marché n° 12-09-27)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par le biais du marché public de prestations de services n° 12-09-27, OTV s'est vu confié, depuis le 1^{er} janvier 2010, l'exploitation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, pour une durée ferme de 5 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

La tranche conditionnelle pour l'exploitation de la station, d'une durée d'un an supplémentaire, a été affermie par Ordre de Service en date du 11 juin 2014 et reconduite par Ordre de Service en date du 26 mai 2015.

Ce marché a fait l'objet de deux avenants :

- Un avenant n° 1 portant sur la régularisation de la formule de révision des prix ainsi que sur l'évolution de nouvelles conditions d'exploitation, sans modification du montant initial ;
- Un avenant n° 2, qui avait pour objectifs d'adapter certaines dispositions du marché initial d'exploitation (formule de révision des prix, retour à l'utilisation de Chlorure Ferrique de qualité « basique », suppression du poste de Chargé d'Études de Renouvellement) et de prolonger la durée du marché d'exploitation jusqu'au 30 septembre 2017 pour respecter les contraintes liées à la consultation des entreprises dans le cadre du marché d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE.

Il apparaît, au vu du planning prévisionnel, que le démarrage de l'étude en vue de l'extension de la station de dépollution ne pourra débuter que début juillet 2017 (date prévisionnelle au 6 juillet 2017).

Il est donc nécessaire de prolonger la durée du marché d'exploitation pour assurer la continuité du service public et ce, jusqu'au démarrage de l'exploitation en phase chantier de la mise aux normes et de l'extension de la station de dépollution.

Il convient donc de permettre une fin des prestations du marché actuel au 6 novembre 2017.

Le montant de cette prolongation de la durée d'exploitation du 30 septembre au 6 novembre 2017 est de 527 910 € HT, non révisé.

L'incidence financière de ce troisième avenant sur le montant global du marché (y compris avenants 1 et 2) est de + 11,7 %.

Cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 mai 2017.

Les crédits sont prévus au budget Assainissement, chapitre 61, article 6152.

ASSAINISSEMENT

8 - Signature de l'avenant n° 3 au marché public de prestations de services relatif à l'exploitation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE avec OTV (Marché n° 12-09-27)

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Michèle BACHY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché d'exploitation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, dont le montant initial est de 37 472 480 € HT non révisé, et ayant débuté le 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 7 ans (durée ferme de 5 ans et tranche conditionnelle pour l'exploitation d'une durée d'un an supplémentaire affermie et reconduite une fois),

Vu l'avenant n° 2 au marché d'exploitation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE ayant, notamment, prolongé la durée dudit marché jusqu'au 30 septembre 2017 avec un impact financier de 3 860 319 € HT, base valeurs 2009 (soit + 10,3 % du montant global du marché),

Vu le projet d'avenant n° 3 au marché public de prestations de services relatif à l'exploitation de la station de dépollution,

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché d'exploitation pour assurer la continuité du service public jusqu'au démarrage de l'exploitation en phase chantier dans le cadre du marché de mise aux normes et d'extension de la station de dépollution qui est prévue au 6 novembre 2017,

Considérant la nécessité de modifier certaines dispositions contractuelles afin d'assurer une cohérence des prestations avec les besoins de l'exploitation dans la perspective du prochain marché de mise en conformité et d'extension de la station de dépollution,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 mai 2017,

ASSAINISSEMENT

8 - Signature de l'avenant n° 3 au marché public de prestations de services relatif à l'exploitation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE avec OTV (Marché n° 12-09-27)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 3 au marché public de prestations de services relatif à l'exploitation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE (marché n° 12-09-27),
- 2- **Prend acte** que le montant de l'avenant n° 3 est de 527 910 € HT, non révisé (base valeurs de 2009), soit une augmentation totale, tous avenants confondus, de 11,7 % du montant initial du marché,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget Eaux Usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 61, article 6152,
- 4- **Prend acte** de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 mai 2017,
- 5- **Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 3, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 juin 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.